




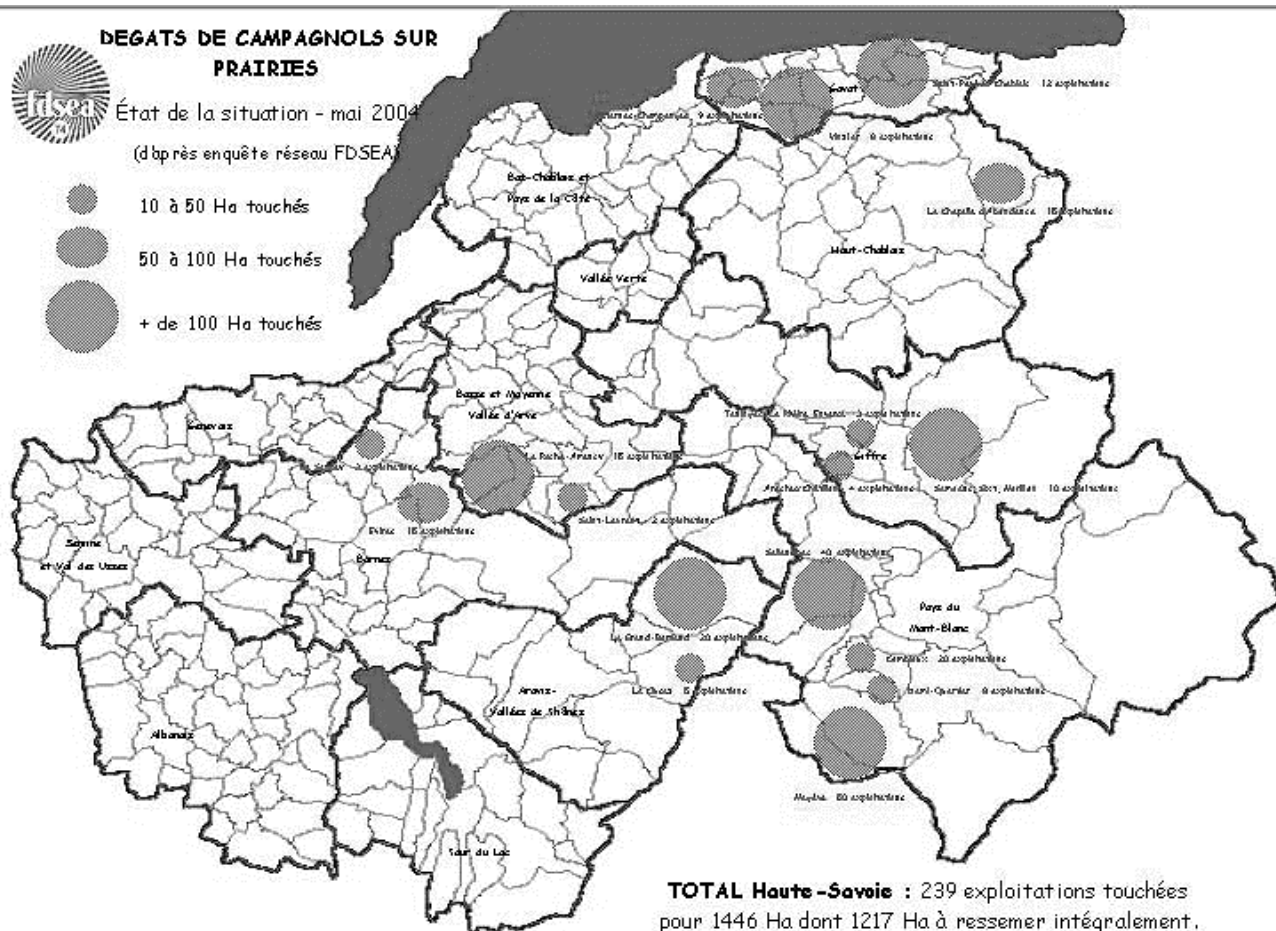


DEGATS DE CAMPAGNOLS SUR PRAIRIES

État de la situation - mai 2004

(d'après enquête réseau FDSEA)

-  10 à 50 Ha touchés
-  50 à 100 Ha touchés
-  + de 100 Ha touchés





Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Haute-Savoie

Maison de l'agriculture
52 avenue des Iles
74994 ANNECY Cedex 9
Tél : 04.50.88.18.86
Fax : 04.50.67.26.01

Note sur la situation des dégâts de campagnols sur prairies Département de la Haute-Savoie – 9 Juin 2004

Le Campagnol terrestre : un nuisible bien connu

Le campagnol terrestre (*arvicola terrestris*) est un animal fouisseur actif toute l'année que l'on retrouve dans les prairies, zones herbagères et vergers, de 200 à 2400 m d'altitude.

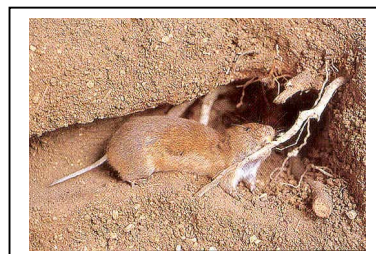
Herbivore, ce rongeur se nourrit de racines de végétaux (prairies, légumes ...) et de racines d'arbres. Ses besoins énergétiques étant très élevés, il peut consommer l'équivalent de 80% de son poids quotidiennement.

De plus, son fort pouvoir de reproduction en fait un ravageur très préjudiciable. En effet, sur une moyenne de 4 portées par an de 4 petits chacune, un couple au printemps engendre une population d'environ 100 à 110 individus à l'automne. De plus, ce cycle saisonnier s'inscrit dans des fluctuations pluriannuelles sur 6 ans avec un phénomène de pullulation durant lequel les populations peuvent atteindre jusqu'à 1000 individus par ha.

▼ Campagnol terrestre, *Arvicola terrestris* ▼



source : plaquette ROPRE, Rongeurs, Paysages
et Prédateurs, Franche-Comté, 1999



source : fiche Taupe et Campagnol terrestre, Revue suisse
de Viticulture, Arboriculture et Horticulture n°1/1191

2004 : année du retour des campagnols

A partir du début du mois d'avril 2004, un certain nombre d'agriculteurs adhérents de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles ont alerté les animateurs de la présence très importante de campagnols terrestres dans les prairies, dès la fonte des dernières neiges printanières.

Afin de saisir la réalité de la situation, une enquête a ainsi été préparée par la FDSEA Haute-Savoie et réalisée par ses syndicats agricoles locaux à la fin du mois d'avril, pour aboutir à une première cartographie des dégâts sur le département au cours du mois de mai 2004.

Certains secteurs apparaissent particulièrement touchés (voir carte page suivante) :

- le Haut-Chablais,
- le Pays de Gavot,
- la vallée du Giffre
- le Pays du Mont-Blanc,
- le Pays Rochois,
- les Aravis.

QUESTIONNAIRE CAMPAGNOLS 2004								
		Importance des dégâts				Préjudice estimé	Réparation	
Secteur	Syndicat local	Dégâts	Nb exploitations	Nb Ha	Autres	nb d'Ha	Resemis?	Coût ha
Mont-Blanc	Combloux	oui	20	20		20	sursemis	90
	Demi-Quartier	oui	8	35		35	resemis	150
	Megève	oui	50	115		115	resemis	120
	Sallanches	oui	40	100	sangliers	30	resemis	150
Vallée Arve	Saint-Laurent	oui	2	30		30	resemis	150
	Arâches-Châtillon	oui	4	10	sangliers	5	resemis	?
	La Roche-Amancy	oui	15	200		200	resemis	
	Saint-Sixt	oui	2	40		25		
Aravis	Grand-Bornand	oui	20	250		250	resemis	150-200
	La Clusaz	oui	5	20		20	resemis	
Haut-Chablais	Chapelle d'Abondance	oui	15	50		50	resemis	130
	Abondance	oui	14	en cours		en cours		
Gavot	St Paul en Chablais	oui	12	200		100	resemis	?
	Vinzier	oui	8	120		120	resemis	150
	Féternes-Champanges	oui	9	80		80	resemis	
	Larringes	oui	7	57		41	resemis	
	Bernex	oui	1	4		4		
Thorens	Evires	oui	15	85		80	resemis	
Giffre	Samoëns-Sixt-Morillon	oui	10	100		51	resemis	200
	Taninges-Rivière Enverse	oui	3	6		6		
Cruseilles	Le Sappey	oui	3	25		25	resemis	
TOTAL			263	1547		1287		149

Source : FDSEA 74 Juin 2004

L'enquête a montré que les dégâts relevés par les agriculteurs sont très importants pour certaines communes, puisque certains ont perdu plus de la moitié de leur surface fourragère.

Nous avons pu remarquer une certaine hétérogénéité de la localisation des dégâts : il s'agit le plus souvent des parcelles situées entre 700 et 1100 m mais ponctuellement, les dégâts remontent plus haut dans les alpages pour le secteur des Aravis (jusqu'à 1600 m pour les alpages du Chinaillon sur la commune du Grand-Bornand notamment).

Sur l'ensemble du département, à la date du 8 juin 2004, plus de 260 exploitations agricoles sont concernées, ce qui représente plus de 1500 Ha touchés dont 1300 Ha à ressemer intégralement.

Conséquences des attaques de campagnols

Les conséquences des attaques de campagnols sur les parcelles d'une exploitation agricole laitière sont importantes, bien qu'elles soient fonction de l'étendue des dégâts. Nous pouvons noter en premier lieu des **pertes de récoltes fourragères** qui entraînent une manque à gagner très important, obligeant dans la plupart des cas les agriculteurs à effectuer des achats de compensation. Si sur certaines parcelles les récoltes de foin demeurent possibles, la qualité des fourrages s'en trouve altérée du fait de la disparition des légumineuses et de plus, sur certains secteurs localisés, les dégâts sont si importants que les éleveurs sont obligés d'affourager directement sur le champs abîmé. Cela équivaut pour eux à une nouvelle sécheresse.

En outre, pour ce qui concerne la **remise en état des prairies ravagées** par ces rongeurs, des opérations de réensemencement en herbe sont nécessaires, ce qui engendre des coûts importants du fait des achats de semences et du temps consacré par l'agriculteur à cette remise en état.

Enfin, des **conséquences bactériologiques** peuvent être rencontrées, en raison des mises en pâture de bovins sur des parcelles abîmées (contamination en spores butyriques notamment). Cela entraîne souvent des frais supplémentaires de vétérinaires.

Des pullulations cycliques

Les pullulations de populations de campagnols sont cycliques, par tranches de 4 à 6 ans. Citons pour mémoire les attaques de 1995 dans le Jura et en Suisse et plus récemment en 1999 sur la Haute-Savoie. En pic de pullulation, l'expérience nous montre que la population s'autorégule naturellement du fait des fortes densités parfois supérieures à 1000 individus/Ha (propagation de maladies spécifiques comme la gale et manque de nourriture). Les grandes infestations sont apparues depuis la fin des années 1970, lorsque les terres agricoles ont été converties en prairies permanentes

Aucune lutte collective efficace n'existe à ce jour

Aucun traitement efficace autorisé n'existe actuellement contre le développement des pullulations de campagnols terrestres.

- En terme de lutte chimique, l'utilisation de la **Bromadiolone** par appâts empoisonnés, qui reste la seule autorisée à ce jour et uniquement en dehors des périodes de pic d'infestation, n'a pas démontré son efficacité, et les conséquences sur l'intoxication d'animaux sauvages prédateurs naturels des campagnols sont fortes. En outre, cette lutte chimique superficielle à la bromadiolone conduit à une impasse car elle ne résout pas le problème des cycles de pullulation en maintenant la population sous le seuil d'autorégulation. De toute façon, la profession agricole se refuse à utiliser ce produit en Haute-Savoie au regard des impacts environnementaux induits.
- L'utilisation du **Phosphore d'hydrogène (Ph3)** n'est actuellement pas autorisée pour la lutte contre les campagnols, seulement réservée à la lutte contre les taupes en vergers pour des utilisateurs agréés et dispensés d'une formation d'utilisation. Pourtant, le Ph3 a prouvé son efficacité sur les campagnols, comme l'a montré une expérimentation menée sur vergers en 1997 sur la commune de Ballaison par le SRPV. Une demande d'autorisation pour expérimenter le Ph3 sur prairies dans le secteur de Thorens-Glièresa été refusée en 2001 par le ministère. Une demande d'homologation de l'utilisation du Ph3 sur campagnols en prairies et vergers sous la forme d'une lutte collective passant par le biais de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles aux Culture (FDGDON) est aujourd'hui engagée avec l'appui de la FRDON Rhône-Alpes auprès des services du Ministère de l'Agriculture. La réponse est en attente mais les perspectives sont plutôt défavorables étant donné que les utilisateurs agréés de Ph3 (une quarantaine d'arboriculteurs) se voient actuellement refuser leur renouvellement d'agrément échu en 2003, ce qui leur pose de grosses difficultés sur les possibilités de traitement par la suite.
- D'autres moyens rudimentaires existent tels les **piégeages manuels** mais leur coût s'avère élevé et surtout leur emploi s'avère extrêmement contraignant en période de forte infestation du fait du temps nécessaire à installer et relever les pièges quotidiennement. De plus, leur utilisation est impossible et inefficace pour des grandes surfaces en herbe telles les alpages.

En conclusion, en l'absence de moyen efficaces et autorisés en matière de lutte collective, il est illusoire de tenter de réguler la population de campagnols lors d'un pic d'infestation comme nous le connaissons en 2004.

Seule l'utilisation du Ph3 pourrait s'avérer être un bon traitement car les conséquences sur la faune resteraient limitées. Bien entendu, l'emploi de ce gaz dans le cadre d'une lutte collective sur prairies doit être soumis à un contrôle stricte, clarifiant les conditions d'emploi, de stockage, de transport et d'achat en formant des utilisateurs qualifiés par une formation spécifique. Les arboriculteurs agréés en phase de renouvellement de leur agrément se voient refuser le stage par le SRPV.

Notre action : atténuer l'impact économique des attaques de campagnols

En sachant que le campagnol terrestre n'est pas reconnu comme calamité agricole et ne pouvant pas faire jouer la solidarité, notre action se concentre donc sur la diminution du préjudice selon deux axes principaux :

- sur une demande de prise en charge d'une partie des coûts de réensemencement auprès du Conseil général de Haute-Savoie,
- sur une mesure d'aide à l'achat de fourrages pour compenser la perte de récolte engendrée par les dégâts de campagnols.

Ces mesures seraient bien entendu réservées aux agriculteurs dont la surface fourragère touchée est significative.

Dans ce cadre, une visite de terrain a été organisée par la FDSEA Haute-Savoie sur la commune du Grand-Bornand le jeudi 27 mai 2004. Le Conseil général, représenté par M. Camille BEAUQUIER, Président de la Commission Développement Rural et M. Jacky PELLARIN, chef du service Développement rural, s'est montré sensible à la situation et s'est engagé à accompagner les agriculteurs sinistrés sur une aides aux achats de semences et aux approvisionnements en fourrages pour les plus touchés.

Parallèlement, un travail est conduit avec l'appui de la FRDEC pour trouver les moyens de lutte face aux attaques de campagnols. La réflexion va être menée avec nos collègues savoyards et isérois, qui subissent les mêmes problèmes bien qu'à une échelle inférieure.

Contact : Bertrand COFFY, animateur.

Dossier réalisé par la FDSEA Haute-Savoie en juin 2004